

Quand il y a de l'amiante, puis-je intervenir ?

Comment gérer le problème amiante sur mon chantier ?

Connaissez-vous vos obligations ?
Vos responsabilités ?

Suis-je obligé de me former ?
Et mes salariés ?

REUNION D'INFORMATION
« **AMIANTE,**
Obligations et responsabilités des maîtres d'ouvrages
et donneurs d'ordres »
Animée par **Frantz DOIGNON,**
Bureau Etude Amiante, Directeur technique et Administratif

Vendredi 29 septembre 14h00

Dans les locaux de la CAPEB 83

Cette présentation sera suivie d'une intervention sur
les risques et responsabilités encourus en cas de manquements, par
l'entreprise, à la Réglementation Thermique,
Par Maître BRUNET Dorothée,
Avocate au Barreau de Toulon, Cabinet LLC

COUPON REPONSE : à nous retourner par:

Mail : d.crepin@capeb83.fr **OU** Fax : **04.94.14.72.63** **OU** Téléphone : **04.94.14.72.62**

M/MME :

RAISON SOCIALE :

- Participera à la réunion du Vendredi 29 septembre à 14h00**
- Ne participera pas